

Myassa Messaoudi

Ecrivaine et militante féministe¹



LES FEMMES ALGÉRIENNES, SOIXANTE ANS APRÈS L'INDÉPENDANCE, OÙ EN SONT-ELLES ?

L'Algérie compte actuellement beaucoup de femmes diplômées. C'est le résultat d'une scolarisation massive, entreprise au lendemain de l'indépendance. Elles représentent soixante pour cent de l'ensemble des diplômés. Mais en même temps, elles chutent à un taux de moins de dix-sept pour cent de la population active. D'autres formes de gênes et d'obstacles viennent s'ajouter sur leur chemin vers l'émancipation. Entre autres, le harcèlement de rue qui rend leur présence dans l'espace public difficile, le harcèlement au travail qui reste pratiquement innommé et impuni. Et aussi, les violences domestiques légitimées par la religiosité et l'absence de lois strictes pour les endiguer. Très peu de mesures sont prises pour protéger les femmes, d'où cette explosion des féminicides que les chiffres recensés par le seul effort des féministes, restent largement en deçà de la réalité.

Algeria currently has many graduated women. This is the result of a massive education, undertaken in the aftermath of independence. They represent sixty percent of all graduates. Paradoxically at a time, they represent less than seventeen per cent of the active population. Other forms of hindrances and obstacles are added to their path to emancipation. Among others, street harassment that makes their presence in the public space difficult, harassment in their workplace which remains practically unnoticed and unpunished; as well as, domestic violence legitimized by religiosity and the absence of strict laws to curb it. Very few measures are taken to protect women, hence the explosion of feminicides that the figures recorded by the feminists alone, remain largely below the reality.

ON NE PEUT ABORDER LA CONDITION DES FEMMES ALGÉRIENNES après l'indépendance sans rappeler ce qu'elle fut durant la colonisation, et ce, jusqu'aux dernières années de la présence française en Algérie.

1. Myassa Messaoudi est écrivaine et militante féministe. Elle est l'auteure de plusieurs articles et contributions traitant de la situation politique et sociale en France et en Algérie. Elle a publié un roman en 2019, intitulé « C'est mon choix ! » Disent les femmes soumises, aux éditions Koukou. Ce dernier traite de la condition des femmes algériennes.

Les chiffres que nous laisse la période coloniale en matière de scolarisation des femmes sont éloquentes. Ils disent clairement l'absence totale d'une quelconque volonté d'émanciper les femmes algériennes. En effet, à la veille de l'indépendance, seulement 4% des filles scolarisables allaient à l'école. En 1962, c'est-à-dire à l'indépendance, le taux d'analphabétisme des femmes était de 90 %.

Dès le commencement, les femmes se sont retrouvées prises en étau entre le système colonial et les combattants algériens qui luttaient contre cette invasion. Les uns pour affirmer leur supériorité en abaissant le statut des femmes, et ainsi les faire paraître comme incultes et insolubles dans la civilisation. Les autres pour sauvegarder l'identité collective menacée d'atomisation. L'enfermement des femmes avait très tôt servi de lieu de cantonnement des algériens dans des limites religieuses et ethniques de survie. Il justifiait aussi, leur mise à l'écart de la pleine citoyenneté, ainsi que leur privation de leurs droits civils et politiques sous des prétextes culturelles et religieux.

En 1881, fut donc adopté le code de l'indigénat. Ce régime administratif qui ne visait, comme son nom l'indique, que les indigènes, consistait en un ensemble de lois et de mesures répressives qui limitaient la liberté de réunion et de circulation des algériens. Il punissait aussi toute désobéissance aux représentants de l'autorité coloniale. Pour les femmes musulmanes, ce code, dans son volet traitant du statut personnel, signifiait leur abandon par la république française à l'arbitraire des lois coutumières archaïques ; le mariage forcé, la répudiation, l'inégalité successorale, et la polygamie. Même si les femmes françaises subissaient, de leur côté le code inique de Napoléon, elles profiterent d'un accès à l'école que les lois de Jules Ferry rendaient obligatoires pour tous, mais pas pour les musulmanes.

Il en va de même pour le droit de vote, qui bien que son ordonnance fut signée à Alger en 1944, n'a jamais concerné les algériennes. Il a bien été stipulé dans l'article 4 de la loi du 20 septembre que les femmes d'origine musulmane jouissaient du droit de vote, mais les modalités de son application n'ont jamais été fixées. Des timides réformes ont vu le jour avec Nefissa Sid Cara en 1959. Mais, elles furent si timorées et en deçà des lois progressistes promulguées dans d'autres pays musulmans à la même période, qu'elles n'eurent aucune incidence sur la situation des femmes algériennes. Ceci, en plus de leur avènement tardif et donc inefficent.

Du côté des nationalistes algériens, l'évolution n'était guère mieux. Les révolutionnaires cultivaient un étonnant paradoxe. D'un côté, ils se nourrissaient des idéaux libérateurs et démocratiques universels de leur temps. Ils se battaient pour

se libérer des chaînes du colonialisme et du code humiliant de l'indigénat. Et d'un autre côté, la partie du code qui traitait du statut personnel ne leur posait aucun problème. La religion, comme on le verra plus loin, sera convoquée pour brimer les femmes et les maintenir sous le joug du patriarcat. Ainsi en 1936, lors du premier congrès musulman algérien, l'association des Oulémas, la Fédération des Elus, mais encore plus étonnant, le parti communiste, s'accordaient pour maintenir les femmes sous le joug du code de l'indigénat. Le prétexte avancé, est qu'elles ne devaient pas servir de cheval de Troie aux valeurs de l'ennemi, ce qui justifiait à leurs yeux la pérennisation de l'abaissement de leur statut.

Il faut rappeler, que le mouvement féministe dans le monde dit arabe, et au même moment que son homologue occidental, avait émergé dès la deuxième moitié du XIX^e siècle. Des hommes et des femmes avaient entrepris de questionner les causes du déclin arabo-musulman, et dont à leurs yeux, la condition des femmes y était pour beaucoup. Déjà le port du voile, la polygamie, et la répudiation étaient attaqués comme les causes certaines de l'arriération des peuples dit arabes. Cependant, ni Les nationalistes algériens, ni le régime colonial français, n'étaient prêts à reconsidérer leur position concernant la condition déplorable des algériennes. Sur ce point précis, il y avait un tragique consensus entre colons et colonisés masculins.

Cela bien sur, n'avait pas empêché les algériennes, de s'impliquer dans la guerre d'indépendance. Et même de la marquer de grands moments héroïques. Non pas seulement par les armes, mais en s'attelant à tous les autres aspects de la guerre ; logistique, ravitaillements, informations, surveillance, espionnage. Tout cela, parfois avec un enfant ou plusieurs dans les bras, des tâches domestiques lourdes, et sans se soucier d'une pauvreté qui leur faisait partager leurs maigres repas avec les maquisards.

Elles montèrent au maquis, envers et contre leurs familles. En subissant la suspicion de certains résistants qui ne leur concédaient quasiment aucune responsabilité. Elles étaient, en effet, sous rude surveillance. Les frères de combat jouaient aussi aux grands frères autoritaires. Ils surveillaient tous leurs gestes et faits, parce que c'était des femmes. Ce n'est qu'après l'emprisonnement de certaines, et l'immense médiatisation et soutien dont ont bénéficié les Djamila Bouhired et Djamila Boupacha. Défendues respectivement par les avocat-e-s français exceptionnel-l-e-s qu'étaient : Jaques Verges et Gisèle Halimi. Ces derniers avaient effectivement su donner un écho international au combat de leurs clients, et ainsi, leur apporter le soutien des grands intellectuels français et autres activistes du monde entier. Un bénéfice pour la révolution algérienne que ses chefs n'ont pas boudé.

Depuis, on reconnaît, bien entendu, le rôle qu'ont joué les femmes dans la libération du pays. Une reconnaissance verbale mais qui n'a rien engagée sur le terrain réelle de l'émancipation. Bien au contraire, les femmes ont été remerciées d'un code de la famille, dans la continuité du code de l'indigénat. Un code qui avait changé de nom, mais pas de sens et d'effets dévastateurs. Toujours répressif et minorant pour les femmes. À un détail près, il s'accomplit aujourd'hui en partenariat avec des semblants d'opposants, les islamo-conservateurs. Des prétendus adversaires politiques, à côté desquels, n'importe quel cruel dictateur, peut paraître ouvert et progressiste. Ils jouent au faire-valoir des régimes totalitaires, qui ne cessent de sacrifier le statut des femmes sur l'autel de la paix civile au lieu de procéder à des réformes structurelles. Ces islamo-conservateurs ne disposent d'aucun programme politique viable à part l'élaboration de lois liberticides, humiliantes et réductrices du rôle des femmes. Ils n'ont qu'une obsession, faire disparaître la gent féminine de l'espace public, et l'engloutir sous des kilomètres de tissus et d'interprétations aussi archaïques que régressives.

Le code de la famille, n'est pas apparu en 1984. L'année de sa promulgation. Il a été ramené dans les valises des révolutionnaires de l'étranger. Ceux ayant étudié à Al Azhar, au Caire. Gorgés d'un panarabisme qui mélangeait allègrement le concept religieux de l'Oumma, négateur de tout pluralisme, à un socialisme de type stalinien. Dès 1964, l'avant-projet était posé, et n'attendait que le moment propice pour être jeté à la figure des algériennes. Durant les trois premières décennies post-indépendance, l'Algérie jouissait d'un prestige révolutionnaire qui ne permettait pas à ses dirigeants de dévoiler leurs projets de lois dégradantes pour les femmes. En effet, les moudjahidates, devenues iconiques, endossaient le rôle d'ambassadrices de la révolution. On les mettait en avant pour vanter le pays des « un million et demi de martyrs ». Et leur martyr à elles, ne jouissait que d'une partie des lumières, et était d'emblée destiné à être trahi.

Le maintien des femmes sous un statut moyenâgeux, a été le sacrifice, derrière lequel s'était réfugié l'occupant français pour faire oublier la perte du territoire et des droits politiques aux algériens. Il en fut de même pour les nationalistes, qui l'utilisèrent, eux aussi, pour détourner les regards des populations quant aux abus de pouvoir et d'autorité des présidents-généraux. Et aussi, pour décourager tout questionnement sur la manière dont sont dépensées les richesses du pays.

Les femmes ne sont pas restées les bras croisés. Elles ont manifesté leur refus, et sont descendues dans les rues. Elles ont été violemment réprimées. Le code de la famille, les avait fragilisées, et par conséquent en avait fait le maillon faible de la

société. Et c'est ainsi, que l'islamisme s'était emparé de cette faiblesse, pour davantage les attaquer. Sous l'œil indifférent et laxiste du pouvoir qui jusqu'à aujourd'hui n'a concédé que de timides amendements au code rétrograde. Des amendements qui ne règlent ni les problèmes de violences qu'elles subissent, puisque ces derniers sont assortis de clauses échappatoires, telle que la clause du pardon. Ni les méfaits de la polygamie qui se traduisent en instabilité et en insécurité pour les foyers. Les enfants sont les premiers impactés par cette pratique, car les pères, repus d'impunité et d'irresponsabilité juridique, finissent bien souvent par les abandonner aussi. L'injustice économique continue de sévir à travers des lois successorales qui avantagent les hommes. Elles s'inspirent encore d'un Fiqh moyenâgeux décrété par les théologiens les plus fondamentalistes de l'histoire de l'islam. Où bien, elles sont extraites du droit coutumier qui les prive carrément de tout droit à l'héritage.

Le pouvoir instrumentalise la cause des femmes. À chaque confrontation avec les islamistes, il oscille dans ses positions. Tantôt en encourageant la protestation des femmes contre l'opposition des islamistes, et tantôt en sacrifiant leurs droits pour trouver un terrain d'entente avec ces derniers. Mais les islamistes, ont trouvé une parade à la lutte des femmes modernistes. Ils ont créé leurs propres sections féministes qui réclament, elles aussi, l'abrogation du code de la famille, et son remplacement par la ...Charia. Le Fis (Front Islamique du Salut) qui, lassé de trouver les femmes luttant pour leurs droits sur son chemin, leur déclara partout la guerre. Dans les écoles, dans les universités, dans les espaces publics où on les attaquait à l'acide. Au travail, où il incitait les hommes à les agresser et à les chasser de leurs postes, sous prétexte qu'elles occupaient des emplois qui leurs revenaient. Pendant la décennie noire, Ils avaient égorgés des milliers de femmes, des enseignantes, des policières, des infirmières, des lycéennes, des étudiantes, et des femmes au foyer. Pour l'unique raison qu'elles ne portaient pas de voile, ou qu'elles s'aventuraient hors de leurs maisons.

Victimes de viols et de séquestrations dans les campements maquisards des islamistes, elles n'avaient même pas bénéficiées du statut de victimes. La guerre civile finie, les islamistes ont pu jouir d'une amnistie, à la grâce d'une loi scélérate appelée concorde civile, qui les avaient lavés plus blanc que blanc. Ils ont été, de fait, réintégrés dans la société sans être condamnés, et ce, au détriment du bon sens et de la justice. Puis, ils ont réapparu pendant le Hirak, en 2019, pour revendiquer leur statut « d'opposants légitimes », et de victimes de la cruauté du pouvoir.

Enfin, l'Algérie compte actuellement beaucoup de femmes diplômées. C'est le résultat d'une scolarisation massive, entreprise au lendemain de l'indépendance.

Elles représentent soixante pour cent de l'ensemble des diplômés. Mais en même temps, elles chutent à un taux de moins de dix-sept pour cent de la population active. D'autres formes de gênes et d'obstacles viennent s'ajouter sur leur chemin vers l'émancipation. Entre autres, le harcèlement de rue qui rend leur présence dans l'espace public difficile, le harcèlement au travail qui reste pratiquement in-nommé et impuni. Et aussi, les violences domestiques légitimées par la religiosité et l'absence de lois strictes pour les endiguer. Très peu de mesures sont prises pour protéger les femmes, d'où cette explosion des féminicides que les chiffres recensés par le seul effort des féministes, restent largement en deçà de la réalité.

Bref, nous sommes un beau pays indépendant, mais pas encore libre pour tou-t-e-s. Soixante années nous séparent de l'indépendance, et encore un long chemin pour les femmes pour profiter de sa décolonisation sans dangers. En définitive, tant que le code la famille ne sera pas abrogé, elles resteront les éternelles indigènes de l'Algérie. ■